

DERNIÈRE NOUVELLE : LE MINISTÈRE ACCORDE SA SUBVENTION AU GRIP

Par lettre en date du 13 avril, le ministre Luc Chatel informe Jean-Pierre Demailly, président du GRIP, qu'une subvention de 45 000 euros nous est accordée pour l'année 2012.

Nous lui adressons donc nos remerciements pour sa décision.

Le montant de cette subvention, en retrait par rapport à celui de 2011 (38 000 euros pour un détachement + 13 500 euros de fonctionnement), nous permet de payer le salaire d'un détaché chargé de suivre l'action SLECC.

En revanche, il ne nous permet pas de faire imprimer nos six nouveaux manuels.

C'est pourquoi, en exprimant notre gratitude à ceux qui nous ont déjà soutenus financièrement quand nous étions dans les affres, nous maintenons notre appel à la générosité des défenseurs de l'instruction publique.